

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BILLAUX Béatrice; BOUTIER Yvon (suppléant); BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Yannick; LE GOFF Philippe; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Frédéric; LE SAOUT Aurélie; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUIILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; TERTRAIS Isabelle (suppléante); SCOLAN Marie-Thérèse; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent; ECHEVEST Yannick à LE FOLL Marie-Françoise; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOÉTÉ Cécile; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; DUPONT Frédéric; KERHERVÉ Guy; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE GRAET Karine; LE LAY Tugdual; LE VAILLANT Gilbert; MOZER Florence; QUENET Michel; SAMSON-RAOUL Caroline; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	54
Procurations	17
Votants	71
Absents	17

Vu l'organisation en régie du service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, nécessitant l'approbation des tarifs pour l'année 2025 ;

Considérant que les prix de vente des bacs suite à la passation du marché d'équipement et de pré-collecte sont stables, il est proposé de maintenir les tarifs pour 2025 :

Collecte	
Vente de bac d'ordures ménagères	
120l occasion	15.00 €/u
240l occasions	20.00 €/u
360l occasion	40.00 €/u
770l occasion	80.00 €/u
120l	35.00 €/u
240l	45.00 €/u
360l	60.00 €/u
770l	180.00 €/u
Prestation	
Prestation - collecte des cartons bruns	250 €/an
Déchèteries	
Vente de compost en fonction des disponibilités Tarif proratisable	10.00 €/m ³
Pack compostage*	25.00 €/u
Bioseau	6.00 €/u
Aérateur de compost	29.00 €/u
ISDI Plourivo (et autres ISDI)	
Gravats non triés pour les professionnels	20.00 €/m ³

*Le pack comprend la formation ainsi que la mise à disposition d'un composteur bois ou plastique de 400l, un bio-seau, un mélangeur-aérateur et un guide.

Considérant que dans le but de favoriser le geste de tri, les bacs jaunes sont mis à disposition des usagers gratuitement ;

Considérant que pour les tarifs déchèterie / gros volumes, il est proposé de reconduire les tarifs en vigueur pour l'année 2025 ;

Considérant que l'accès aux déchèteries pour les gros volumes (principalement professionnels et communes) est payant au-delà d'un certain volume déposé, et qu'il convient d'acter les tarifs ci-dessous :

Gravats non triés	20.00 €/m ³	Au-delà de 1 m ³ / jour
Encombrants	30.00 €/m ³	Au-delà de 1 m ³ /jour
Déchets verts	10.00 €/m ³	Au-delà de 3 m ³ /jour
Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	5.00 €/kg	Au-delà de 30 kg de pâteux/apport et 5 kg d'autres DDS/ jour
Huile de vidange	1.00 €/L	Au-delà de 20L

Considérant que la facturation est effectuée par la collectivité à partir des volumes enregistrés par l'agent de déchèterie ;

Vu l'avis favorable de la commission « traitement des déchets et voirie » du 19 novembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 comme indiqué ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Vincent LE MEAUX**



**Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU**